

DM 023A/2021

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

au sens de l'article 33 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Instauration de la vidéoconférence pour les commissions parlementaires durant les périodes de restrictions**

---

Vu la gravité et l'instabilité de la situation épidémiologique et sanitaire actuelle,

Vu la décision du Conseil fédéral du mercredi 13 janvier 2021 de renforcer les mesures de lutte contre le coronavirus,

Vu l'article 5A du règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), instituant la vidéoconférence comme une solution possible pour la tenue des commissions,

Vu la nécessité de participer à l'effort collectif en limitant nos déplacements et contacts, tout en continuant nos travaux et le débat démocratique,

Le Conseil municipal

#### DÉCIDE

par 20 oui / 13 non / 2 abstentions

1. De solliciter l'administration communale en vue de la mise en place technique rapide d'une solution de vidéoconférence, telle que préconisée par l'Association des Communes genevoises, pour la tenue des commissions parlementaires,
2. De tenir l'ensemble de ses commissions parlementaires par vidéoconférence dès que possible et tant que le télétravail est obligatoire,
3. De mettre en place un accueil et un accompagnement, durant les commissions, en salle du Conseil municipal pour les conseiller-ère-s qui le souhaitent,
4. De reporter les commissions parlementaires ne comportant pas d'objet sujet au vote des commissaires, jusqu'à ce que la vidéoconférence soit possible,
5. A noter que les président-e-s de commission se réservent la possibilité d'organiser des séances en présentiel, de manière exceptionnelle, si la situation le nécessite,
6. De munir la présente délibération de la clause d'urgence.

Lancy, le 28 janvier 2021

## Exposé des motifs

Le sérieux de la situation sanitaire liée au virus COVID-19 et de la crise économique qui en découle n'est plus à démontrer. Toutes deux font partie de notre quotidien depuis près d'une année maintenant. La crise est mondiale, européenne, elle est nationale, régionale, cantonale mais aussi locale. Elle nous touche tous, en termes de santé, de travail, de loisirs, de relations familiales ou amicales.

Nos hôpitaux et leur personnel soignant voient affluer depuis le mois de mars 2020 des vagues de patients atteints par ce virus et doivent s'adapter sans cesse pour tenir, face à une situation hors du commun, parfois jusqu'à la limite de leurs forces.

Nos artisans, commerçants, restaurateurs voient de manière subite fermer leur moyen de subsistance et se retrouvent, au-delà des risques sanitaires auxquels ils font également face, dans des situations dramatiques, que l'Etat ne parvient pas toujours à pallier.

Le monde de la culture est orphelin de public, de création, de réflexion et nous laisse un vide de sens, comme un gouffre.

De nombreuses personnes ont perdu leur travail, ou pour certains vont le perdre et se retrouver dans des situations précaires.

Tous participent pourtant à l'effort collectif, faisant des sacrifices parfois à peine supportables.

On a peu de certitudes sur ce virus, quasi inoffensif chez certains et mortel pour d'autres, court pour la plupart et très long pour les moins chanceux, sans qu'on arrive à déterminer véritablement pourquoi. Mais ce qu'on sait, c'est qu'il est contagieux et que la clef pour éviter un emballement est de conserver un taux de contagion le plus bas possible.

Le confinement, entraîné par la première vague, a montré ses limites, en créant d'autres problèmes liés à l'isolement, tout aussi inquiétants, pour les plus fragiles, mais aussi pour chacun d'entre nous.

Aussi, depuis, les autorités ont cherché une voie intermédiaire pour éviter les écueils du printemps 2020, faisant appel à la responsabilité personnelle. Il s'agit bien évidemment en premier lieu de respecter les gestes barrières et les distances sociales. Mais la circulation du virus continue malgré tout. Ainsi, nous sommes priés de limiter nos déplacements, nos réunions, nos interactions sociales. Pour soutenir ce besoin, les lieux de culture restent clos, les déplacements sont limités, le télétravail obligatoire, les commerces non-essentiels ferment, les restaurants aussi. Demandant à chaque travailleur ou entrepreneur un effort plus ou moins important, permettant de limiter les contacts. On nous a même recommandé de réduire les interactions avec notre famille, durant la période des fêtes, propice aux rassemblements.

Si d'un côté des mesures drastiques sont mises en place, de l'autre, le Conseil municipal de Lancy n'a que peu changé ses habitudes, pour répondre au minimum légal : Masques, gel hydroalcoolique, distances. Pour certains, cela suffit à l'effort collectif, le débat politique est prépondérant et n'a pas la même qualité à distance.

Le groupe des Vertes et des Verts de Lancy ne partage pas cet avis. Nous prenons la pleine mesure de l'effort considérable demandé à toute la population, aux commerçants, aux artistes, au personnel de santé, aux restaurateurs, et nous pensons qu'il est nécessaire d'y participer plus activement, plus responsablement. Il nous paraît néanmoins également capital de maintenir le fonctionnement de notre démocratie en continuant nos travaux, mais nous pouvons, et selon nous, nous devons les adapter. La LAC a été amendée pour nous permettre de le faire. Alors qu'attendons-nous ?

Nous proposons, pour le bon fonctionnement de notre Conseil, de maintenir les séances plénières en présentiel, compte tenu du nombre de participants important. Mais préconisons que les commissions puissent se tenir à distance, via l'outil proposé par l'ACG et ce jusqu'à ce que le télétravail ne soit plus recommandé, selon l'OFSP et/ou le canton de Genève. Afin de ne pas prêter les personnes ne bénéficiant pas d'un endroit, d'une connexion, de connaissance ou d'un matériel adapté pour participer aux séances se tenant ainsi, nous demandons que la commune continue à mettre la salle du Conseil municipal à disposition, permettant à ceux qui le souhaitent de pouvoir se rendre sur site. Nous recommandons également la mise en place d'un soutien technique.

La solution technique coûterait, selon l'administration, relativement cher. Nous proposons, pour réduire les coûts, de limiter le nombre de licences à quelques postes mis à disposition des membres de l'administration, afin de mutualiser les accès.

Nous avons tenté à plusieurs reprises de discuter de cette solution responsable et solidaire avec les autres partis représentés au sein de notre Conseil, sans trouver de majorité jusqu'ici. Les mesures nationales qui continuent à se durcir en ce début d'année 2021 nous paraissent un élément nouveau et nous poussent à vous enjoindre à prendre nos responsabilités et à changer notre manière de faire pour mieux participer à l'effort collectif, tout en poursuivant nos travaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à soutenir ce projet de délibération.